

Invitation à une activité de formation continue



Titre : Où en sommes-nous face à l'obésité en 2018

No d'activité : 68458

Date : mardi le 29 janvier 2019

Lieu : GMF-U Charles-LeMoyne

Coordonnées : 201-299, boul. Sir-Wilfrid-Laurier, Saint-Lambert

Objectifs

- Réviser la physiopathologie de l'obésité et l'implication du cerveau dans l'obésité.
- Identifier les facteurs internes et externes prédisposant les patients au surpoids et à l'obésité.
- Reconnaître les risques associés au surpoids et à l'obésité (comorbidités).
- Souligner l'inertie (chez le médecin et le patient) et éviter aux patients le cercle vicieux de la prise de poids.
- Nommer les différentes voies thérapeutiques possibles dans l'accompagnement et la prise en charge des patients souffrant d'obésité.

Président de séance : Dre Ginette Barrière

Horaire

2019-01-29	12:00	13:00	Conférence	Où en sommes-nous face à l'obésité en 2018	Dr Daniel Gagnon, médecin de famille
------------	-------	-------	------------	--	--------------------------------------

Confirmer votre présence auprès de M. Maxime Ligot au 438-884-6984 ou à maxime.ligot@bauschhealth.com

Nombre de places limité

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu St-Laurent, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 1.00 heure(s) de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Bausch Health

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail: <https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.